

AMIANTE

FORMATION PRÉALABLE

CUMUL DE FONCTIONS SS4



OBJECTIFS

Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous section 4. Évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous section 4. Encadrer, mettre en œuvre pour toute intervention sous section 4 les moyens de prévention définis. Développer ses compétences en prévention.



PROFIL DES PARTICIPANTS

Un même travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur.



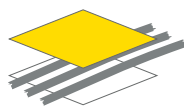
PROGRAMME

	FORMATION PRATIQUE	FORMATION THÉORIQUE
Jour 1		Les caractéristiques de l'amiante : propriétés, effets sur la santé. Réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents. Protection des travailleurs, consultation des institutions représentatives du personnel et du médecin du travail, surveillance médicale et traçabilité des expositions. Information personnelle des travailleurs, formation à la sécurité du personnel au poste de travail, droit de retrait en cas de danger grave et imminent.
Jour 2	Interventions sur des matériaux pouvant contenir de l'amiante (exercices en fonction des métiers présents : charpentier, plombier, solier moquettiste etc...).	Transmission de l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante : réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés. Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante. Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Les limites d'efficacité des EPI, les facteurs de protection assignés, les durées de port en continu recommandées. Transmettre le savoir-faire aux opérateurs afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures.
Jour 3	Montage confinement sur plateforme. Port des EPI adaptés. Décontamination individuelle.	
Jour 4	Nettoyage de la zone de travail. Repli chantier. Évacuation des déchets.	Mise en œuvre des mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers : l'application des procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets. Les situations d'urgence et toutes situations anormales, accidents ou intoxications, conduites à tenir dans ses situations.
Jour 5	Évaluations	Mise en situation et évaluation des acquis : Évaluation théorique QCM. Évaluation pratique 1h. Évaluation orale 15 min. Bilan de formation. Conclusion.



DURÉE TOTALE

5 jours - 35 heures



BTP CFA
AQUITAINE

Association régionale des CFA du BTP d'Aquitaine



n° FP17401

AMIANTE FORMATION PRÉALABLE CUMUL DE FONCTIONS SS4



PRÉREQUIS

- Fournir un document attestant l'aptitude médicale (indispensable à la délivrance des attestations de compétences) au poste de travail du travailleur, d'une validité de moins de deux ans. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.
- Parler et écrire le français.



LIEU

- **Centre de formation du BTP de la Dordogne**
1/3 rue du 5^{ème} Régiment de Chasseurs - 24000 Périgueux - 05 53 45 40 00
- **Centre de formation du BTP de la Gironde**
26, avenue du Port du Roy - 33290 Blanquefort - 05 56 35 12 28
- **Centre de formation du BTP des Landes**
5 rue du 19 mars 1962 - 40110 Morcenx - 05 58 07 98 37
- **Centre de formation du BTP du Lot-et-Garonne**
2-4 rue Jean-Baptiste Pérès - 47000 Agen - 05 53 48 07 07
- **Centre de formation du BTP des Pyrénées-Atlantiques**
Parc d'activité Pau-Pyrénées - 36, avenue Léon Blum - 64000 Pau - 05 59 02 61 04



DATES

Pour connaître le calendrier de formation, contacter le centre de formation.



ÉVALUATION

	FORMATION PRATIQUE	FORMATION THÉORIQUE
Jour 1	QCM initial	
Jour 2	QCM intermédiaire	
Jour 3	Évaluations pratiques sur des procédures mises en places/exercices.	
Jour 5		Évaluation théorique QCM. Évaluation pratique 1h. Évaluation orale 15 min.



CERTIFICATION / DIPLÔME / ATTESTATION

- Attestation de compétences valable 3 ans.



PRIX DE LA FORMATION

300 € HT

Tarif de base. Consulter le centre de formation.

**FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTINUE DU BTP**

- ✓ S'ADAPTER
AUX NOUVELLES EXIGENCES
- ✓ ACTUALISER
SES COMPÉTENCES